

## Notice pour les participants à l'examen professionnel

### Agent(e) professionnel(le) de sécurité manifestations

#### avec brevet fédéral

La présente notice se base sur le règlement et la directive.

Nous vous prions de suivre ces points importants et déterminants pour vous et de vous présenter à l'examen avec l'équipement nécessaire.

#### Branches et exigences

L'examen professionnel comprend les branches suivantes et dure (selon règlement chiffre 5.1) :

Branche	Épreuve	Forme d'examen	Durée	Pondération
<b>Branches de base :</b>				
1	Connaissances de la branche	oral écrit	30 min 60 min	1
2	Droit	oral écrit	30 min 45 min	1
3	Compétences sociales	oral écrit	30 min 45 min	1
<b>Spécialisation :</b>				
<b>Manifestations</b>				
13	Connaissances spécifiques	oral écrit	30 min 60 min	1
14	Tâches pratiques	pratique	120 min	3
Totaux (3 branches de base + 1 spécialisation)			450 min	7

Chaque examen peut être subdivisé en points d'appréciation. La Commission d'examen fixe cette subdivision et la pondération des points d'appréciation dans les directives relatives au présent règlement sous le chiffre 8.4.

Les examens écrits se font au moyen d'un ordinateur (**ComputerBasedTesting**).

Les candidats reçoivent par courrier postal 3 mois avant l'examen professionnel un login pour la plateforme de formation en ligne VSSU-Campus sur laquelle ils peuvent se préparer aux examens professionnels. Les candidats qui se désistent avant l'examen se voient également retirer leur login.

### **Déroulement de l'examen oral Connaissances spécifiques Manifestations (branche 13)**

- Le candidat reçoit, sous forme écrite, la description d'une situation initiale complexe et plusieurs missions ;
- Le candidat explique les exercices aux experts d'examen qui poseront des questions complémentaires ainsi que des questions dont le candidat n'a pas connaissance au préalable.

### **Déroulement des examens pratiques (branche 14 Pratique)**

Le candidat suit un parcours de quatre postes. Un certain nombre d'exercices de routine et d'événements spéciaux doivent être accomplis à chaque poste. Par son comportement et ses actions, le candidat prouve qu'il peut assurer dans la pratique les tâches d'un agent professionnel de sécurité.

*Les candidat(e)s peuvent être soumis(es) à des tâches spécifiques dans les domaines suivants : compréhension et évaluation de l'exercice, équipement personnel pour l'exercice, désescalade verbale, radiocommunication, premiers secours, fouille de locaux, contrôles des personnes et des effets, y compris avec des moyens techniques, contrôles d'accès, protection incendie, système de contrôle des personnes, maniement des extincteurs, autodéfense simple, établir un rapport, régler les conflits.*

### **Principaux points de l'examen pratique (branche 14)**

#### Poste Direction opérationnelle et Contrôle d'accès

- Analyse de la mission, moyens correspondants et lieu d'intervention ;
- Planification et direction d'un dispositif et d'une équipe d'un contrôle d'accès ;
- Donnée d'ordres aux collaborateurs assignés ;
- Réalisation du contrôle d'accès.

#### Poste Gestion des urgences

- Bases du comportement en cas d'urgence ;
- Lutte contre l'incendie et utilisation d'agents extincteurs ;
- Mise en œuvre des mesures BLS/AED ;
- Connaissance des organisations partenaires pour les urgences.

#### Poste Contrôle des personnes et de locaux

- Vérification de locaux ;
- Mise en place du contrôle d'accès ;
- Contrôle manuel et technique des personnes ;
- Contrôle des effets.

#### Poste Gestion des conflits

- Mise en pratique d'une patrouille pendant la phase d'accès ;
- Bases de la communication et de la gestion des conflits ;
- Résolution de diverses situations de conflit ;
- Démonstration de différentes mesures de protection personnelle, y compris l'utilisation de produits irritants.

### **Habillement / équipement**

Les participants à l'examen doivent présenter une pièce d'identité officielle (passeport, carte d'identité ou livret pour étrangers) au début de chaque examen partiel (les personnes sans pièce d'identité valable peuvent être exclues de l'examen).

Pour l'examen pratique, les participants doivent impérativement porter sur eux l'équipement complet et tous les moyens nécessaires à l'exercice de tâches de sécurité.

Pour l'examen écrit et oral de la branche 2 Droit, les participants peuvent utiliser les éditions officielles des textes de loi de l'Administration fédérale.

### **Liste du matériel :**

- login de la plateforme VSSU-Campus ;
- pièce d'identité officielle ;
- tenue de travail officielle (uniforme) selon instructions de l'employeur, y compris l'équipement standard ;
- matériel sanitaire (premiers secours) pour quatre postes ;
- lampe de poche ;
- outil multifonctions ;
- matériel pour écrire et prendre des notes ;
- éditions officielles des textes de loi.

### **Conseils pratiques pour se préparer à l'examen**

L'AESS recommande aux participants de se préparer suffisamment à l'avance à l'examen à venir. Divisez les temps d'étude en petits blocs, mais plusieurs fois par semaine (il est à cet égard utile de se faire un programme). Utilisez la plateforme de formation en ligne aussi souvent que possible, également avec de petites pauses. Étudiez de façon systématique, en travaillant tout d'abord toutes les questions des sessions d'exercices libres de la plateforme de formation en ligne, et ne passez qu'après les examens simulés. Utilisez également Internet afin de faire des recherches sur les questions peu claires afin d'acquérir également des connaissances générales au sujet des questions posées. Constituez aussi si possible des groupes de travail afin de bénéficier mutuellement du savoir des différents participants.

Préparez-vous également suffisamment à l'avance et de manière approfondie et sérieuse aux parties pratiques de l'examen. Votre employeur, un « maître d'apprentissage » ou votre supérieur direct peuvent à cet égard vous donner des indications précieuses. Les expériences faites lors des examens pratiques précédents montrent que les candidats prennent souvent cette dimension trop à la légère.

### **Conseils pratiques pour l'examen**

Vous recevrez avec la convocation (au plus tard quatre semaines avant l'examen) la date exacte de l'examen, la liste des candidats, la liste des experts ainsi que le plan d'accès au lieu de l'examen. Planifiez exactement votre déplacement, en prévoyant une réserve de temps, et pratiquez si possible le covoiturage. Venez à l'examen bien reposé et en forme, et pas directement après un service de nuit. Abordez l'examen de manière systématique et travaillez point après point, en particulier pour les tâches pratiques.

Vous recevez pour chaque tâche pratique une situation initiale / un descriptif des tâches qui vous permet de savoir ce qu'on attend de vous. Avant de commencer à résoudre une tâche, demandez-vous bien si vous avez toutes les informations pour remplir la tâche et si tout le matériel est à disposition. Travaillez rapidement, précisément et de manière systématique. Veillez en particulier à votre propre sécurité et prêtez attention à l'environnement de chaque poste d'examen.

### Grille d'évaluation VSSU-Campus

Chaque question se voit attribuer un certain nombre de points mesuré en fonction du niveau de difficulté (voir l'annexe 1 de la directive).

### Désinscriptions

Uniquement **par écrit (également possible par courrier électronique a [examen@vssu.org](mailto:examen@vssu.org))** adressé au secrétariat d'examen et conformément au point 4.2 du règlement d'examen.

Le barème suivant s'applique en cas de désinscription :

- CHF 250.-- de la taxe seront facturés jusqu'à trois mois avant le premier jour d'examen de la spécialisation correspondante.
- CHF 1'000.-- de la taxe seront facturés jusqu'à six semaines avant le premier jour d'examen de la spécialisation correspondante.
- **L'intégralité** de la taxe sera facturée à partir de six semaines avant le premier jour d'examen.

Sur présentation d'une raison valable selon le règlement d'examen ch. 4.22, des frais de dossier à hauteur de CHF 250.-- seront facturés.

Si la taxe d'examen est prise en charge par l'employeur et que le montant dû n'est pas payé, vous en êtes, en tant que candidat à l'examen, personnellement débiteur à titre solidaire.

### Généralités

Nous attirons l'attention sur le fait qu'il est strictement interdit aux candidats de pénétrer sur le terrain de l'examen avant l'examen, tout comme de quitter le terrain d'examen pendant votre examen et de réaliser des enregistrements vidéo et/ou audio pendant l'examen. Tous les téléphones portables, ordinateurs portables et montres digitales doivent être remis au secrétaire d'examen le matin pendant le contrôle d'accès et restera durant toute la durée au secrétariat d'examen. La non-observation de cette règle entraîne l'exclusion immédiate du/de la candidat/e.

L'AESS rend expressément attentif au fait que l'assurance-accidents obligatoire est garantie par l'employeur. Si le participant n'a pas d'employeur au moment de l'examen, il doit conclure lui-même une assurance-accidents. L'AESS ne couvre aucun risque en faveur des participants.

Il est interdit d'amener à l'examen et notamment de porter et d'utiliser des armes ou des objets contrevenant à la loi sur les armes. Ceci s'applique également à tous les moyens d'autodéfense.

Les participants qui contreviennent aux directives de l'AESS ou du lieu de l'examen ainsi que ceux qui ne répondent pas aux exigences minimales ou qui ne disposent pas des documents nécessaires peuvent être exclus de l'examen. La commission d'examen se réserve le droit de dénoncer aux autorités toute infraction à la loi. Le participant concerné doit s'attendre à être exclu de l'examen.